

Appel à Manifestation d'Intérêt



Utilisation de la cuisine professionnelle équipée du tiers-lieu alimentaire Archipel

Occupation renouvelable d'à minima un an – 172 rue Anatole France à Villeurbanne

Retours attendus d'ici le 14 juin 2024



1.	Contexte :	4
1.1.	L'Archipel : démarches communes et principes directeurs.....	4
1.2.	Les porteurs de projet	5
1.3.	Situation géographique	6
1.4.	Les aménagements et activités de l'Archipel	8
1.4.1.	Activités actuelles	8
1.4.2.	Aménagements à venir	10
1.5.	Un lieu qui vit déjà.....	12
1.5.1.	Gouvernance actuelle avec gestion commune d'un budget.....	12
1.5.2.	Une semaine type à l'Archipel :	12
2.	Informations pratiques concernant la mise à disposition.....	13
2.1.	Horaires de mise à disposition.....	13
2.2.	Matériel disponible	13
3.	Attendus de l'appel à manifestation d'intérêt	13
3.1.	Adéquation au projet de L'Archipel	13
3.2.	Qualités importantes.....	14
3.3.	Intégration dans l'Archipel	14
3.4.	Participation financière et modèle économique.....	14
3.5.	Éléments à joindre aux lettres d'intention :	15
4.	Analyse des manifestations d'intérêt.....	16
5.	Calendrier indicatif.....	16

1. Contexte :

Les Restaurants du Coeur, l'association Le MAS et le CCAS de Villeurbanne cherchent un nouveau partenaire : une structure de l'économie sociale et solidaire exploitant la cuisine professionnelle du tiers-lieu Archipel.

L'Archipel est un tiers-lieu dédié à l'accès à l'alimentation pour les personnes en situation de précarité situé au 172 rue Anatole France à Villeurbanne, à 150m de la station de métro Flachet. Les Restaurants du Cœur, l'association Le MAS et le CCAS de Villeurbanne sont les 3 partenaires à l'initiative de la création du tiers-lieu en 2022.

Le financement a été assuré à la fois par la Ville de Villeurbanne (foncier, investissement) et l'Etat (subvention d'investissement et subvention de fonctionnement) et avec l'appui de l'Entreprise des possibles (matériels)

Les locaux concernés par la mise à disposition, d'une surface d'environ 112 m² au total, sont d'ores et déjà livrés et disponibles.

1.1. L'Archipel : démarches communes et principes directeurs

Les partenaires de l'Archipel s'inscrivent dans au moins une des [démarches communes](#) ci-dessous :

- Faciliter l'accès de publics précaires à l'alimentation et à des équipements de cuisine
- Faciliter l'accès aux droits et l'autonomisation des personnes en situation de précarité alimentaire
- Participer à l'ancrage territorial du tiers-lieu

Les partenaires partagent une même vision des [principes directeurs](#) du tiers-lieu :

- Un espace proposant une offre alimentaire de qualité en quantité suffisante aux personnes précaires et particulièrement au public hébergé à l'hôtel
- Un espace inclusif, facilitant l'accès à l'alimentation des personnes en situation de précarité sans discrimination
- Un lieu solidaire, porte d'entrée de l'accès aux droits au sens large
- Un projet participatif offrant un réel « pouvoir d'agir »
- Un espace d'expérimentations, modulaire, souple et adaptable, permettant la réorientation de ses usages selon les besoins
- Une véritable « place du village », un lieu non stigmatisant dont l'objectif est de développer des usages multiples favorisant la mixité des publics y compris pour les habitants et agents de la Ville travaillant à proximité.
- Un lieu en réseau, participant au développement du site de Barros mais également en lien avec d'autres lieux d'accueil, d'hébergement et d'insertion sur le territoire villeurbannais.



1.2. Les porteurs de projet

L'association **Le MAS** est spécialisée dans l'accueil, l'accompagnement et l'aide aux personnes en situation de victime, de souffrance psycho sociale, de précarité, d'exclusion ou de handicap et accompagne de nombreuses personnes hébergées à l'hôtel dans le Rhône.

Au sein de l'Archipel, le MAS a créé **La Cantina**, qui favorise l'accès à une alimentation de qualité aux familles hébergées précairement à l'hôtel sur la Métropole de Lyon.

L'action de la Cantina s'inscrit autour de trois principes :

- Donner accès à une alimentation de qualité et en quantité suffisante pour les publics les plus précaires et notamment les personnes hébergées à l'hôtel
- Créer un espace inclusif, lieu de rencontres et d'échanges entre utilisateurs, riverains, citoyens, acteurs associatifs, partenaires...
- Favoriser l'accès aux droits : développer une offre sociale large et de qualité pour tous.

La Cantina est gérée par 3 salariées régulièrement accompagnées de renforts bénévoles, stagiaires ou en service civique.

Les Restaurants du Coeur du Rhône aident et apportent une assistance bénévole aux personnes démunies par la participation « à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ». Ils sont évidemment particulièrement reconnus pour leur expertise dans l'aide alimentaire et l'accès à des repas gratuits.

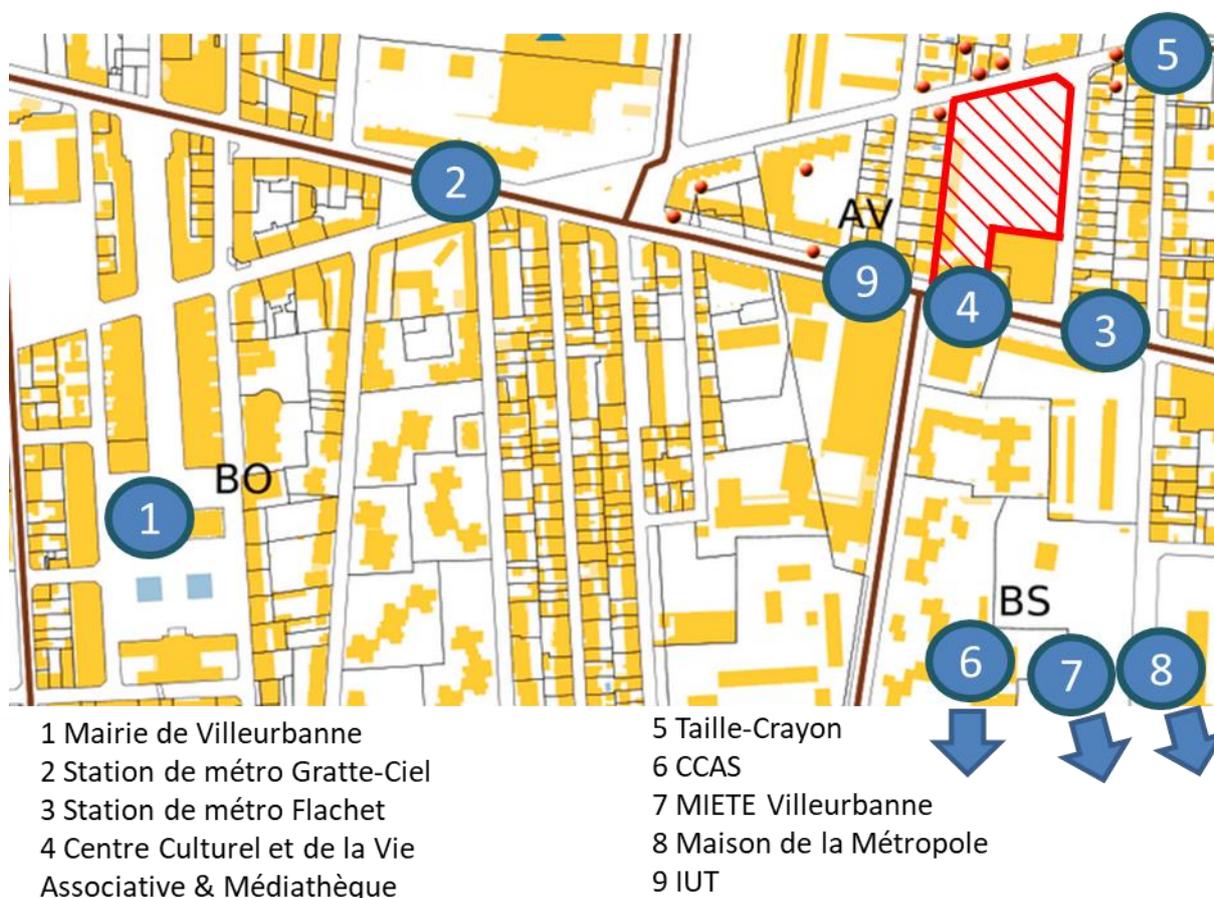
Au sein des Restaurants du Cœur, c'est l'entité « **Camion du Cœur** » qui prend part au tiers-lieu Archipel. Sur place le Camion du Cœur propose principalement une aide alimentaire à consommer sur place, mais aussi de l'orientation sociale, des produits textiles de lutte contre le froid, des produits d'hygiène, des activités d'alphabétisation, des activités ludiques pour les enfants et toute autre activité répondant à des besoins et envies identifiés.

Le Camion du Cœur s'attache à articuler toutes ces activités par l'établissement d'un véritable lien social avec les personnes accueillies, en écoutant et en dialoguant dans la convivialité.

Le CCAS et la Ville de Villeurbanne participent au même titre que les deux associations à la gouvernance partagée du projet mais ne gèrent pas directement de service sur le site. Ils mettent à disposition les locaux, font le lien avec les autres partenaires et le territoire, et développent des **projets relatifs à la qualité alimentaire** au sein du tiers-lieu.

1.3. Situation géographique

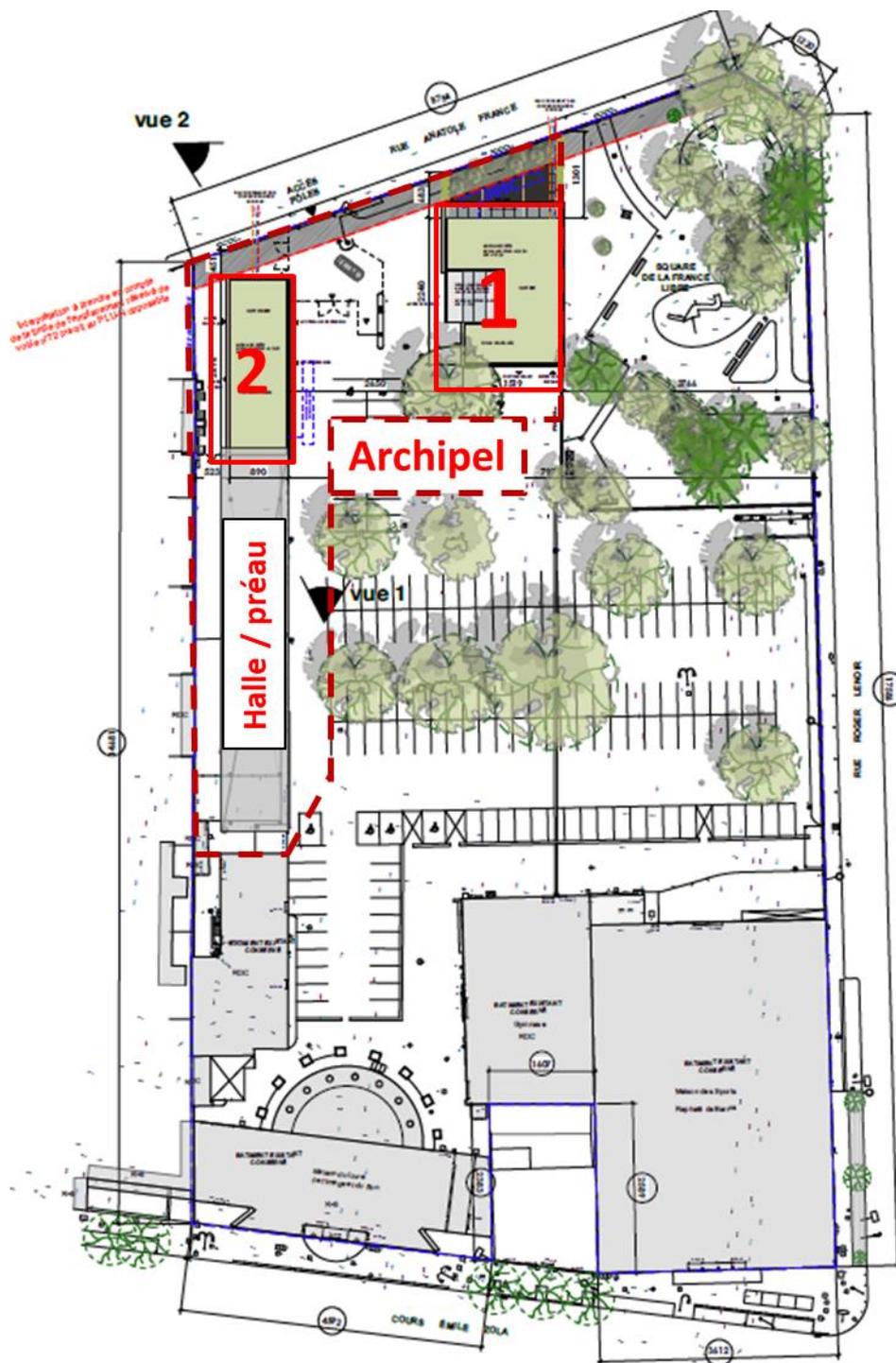
L'Archipel dans Villeurbanne :



L'Archipel est véritablement situé au cœur de Villeurbanne. Très accessible, il est entouré de nombreux services publics sociaux, éducatifs ou culturels, de commerces, d'associations...

Le site Raphaël de Barros et l'Archipel :

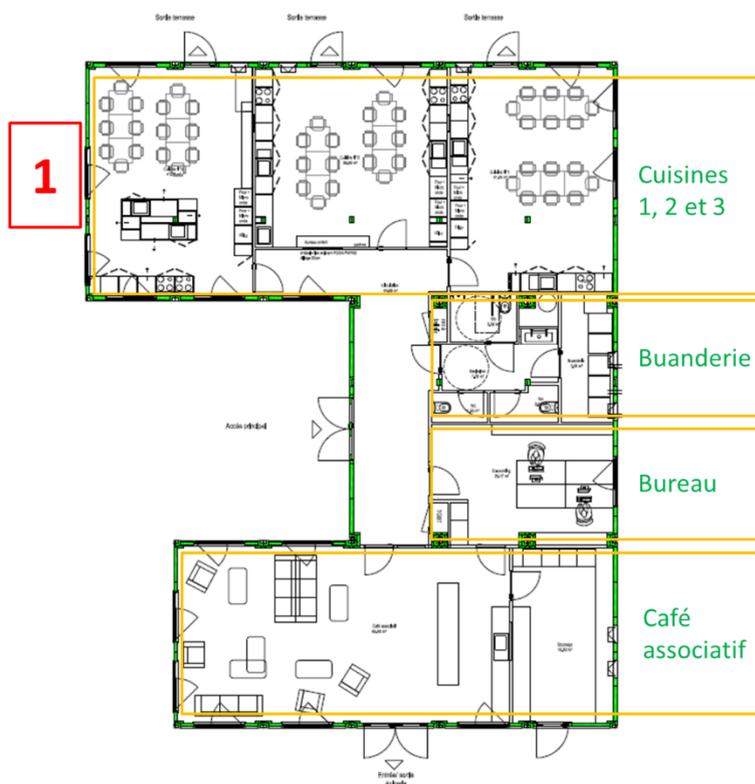
Le site Raphaël de Barros est encadré par les rues Anatole France, Roger Lenoir et Pierre Loti. C'est sur ce site que se trouve l'Archipel.



1.4. Les aménagements et activités de l'Archipel

1.4.1. Activités actuelles

Module « La Cantina » :



La Cantina regroupe trois services principaux, dont deux visent les personnes sans domicile qui sont hébergées à l'hôtel ou chez un tiers :

- **Des cuisines pour les personnes hébergées à l'hôtel.** Ces cuisines tout équipées permettent l'accès à des équipements de cuisine pour celles et ceux qui n'en disposent pas. Les personnes sont ici orientées par des structures sociales comme Le MAS, les CCAS, les MDM
- **Une buanderie**, également pour les personnes hébergées à l'hôtel.
- **Un café associatif**, ouvert à tous. Celui-ci tient son rôle de café les jeudis et vendredi en journée, mais propose également une offre de restauration les jeudis midi et des soirées festives 1 ou 2 jeudis soir par mois. Le reste du temps il accueille des permanences d'accès au droit, des associations, un coiffeur solidaire...

Module Camion du cœur :

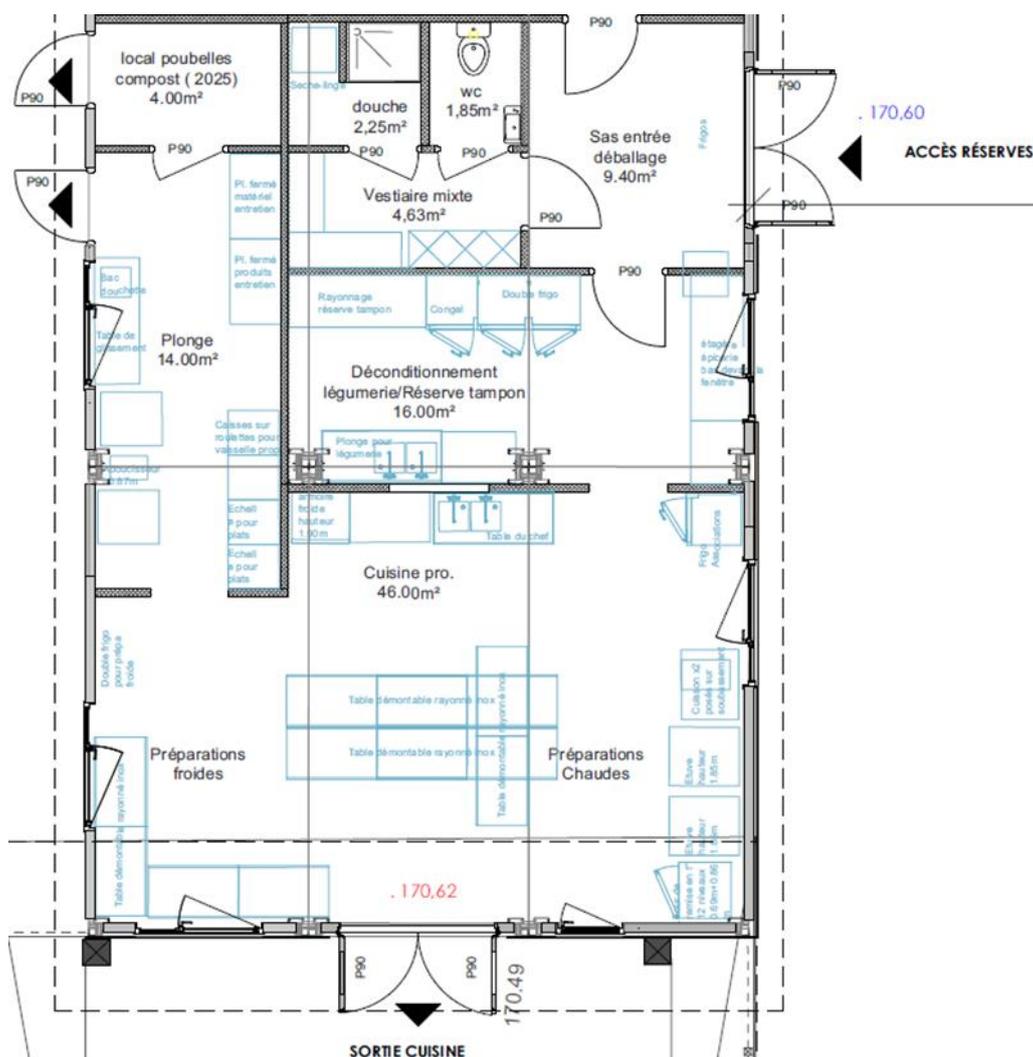


Le module Camion du Cœur est divisé en trois espaces :

- Une salle de réunion, partageable ou prêteable
- Une zone de stockage réservée au Camion du Cœur
- Une cuisine professionnelle dont l'occupation fait l'objet de cet appel à manifestation d'intérêt.

Le Camion du cœur organise une distribution de repas chauds sous le préau attenant au local chaque soir de semaine toute l'année. Le local est lui-même occupé entre 14h et minuit. La distribution est assurée par en moyenne 25 bénévoles différents chaque soir.

Zoom sur la cuisine professionnelle :



1.4.2. Aménagements à venir

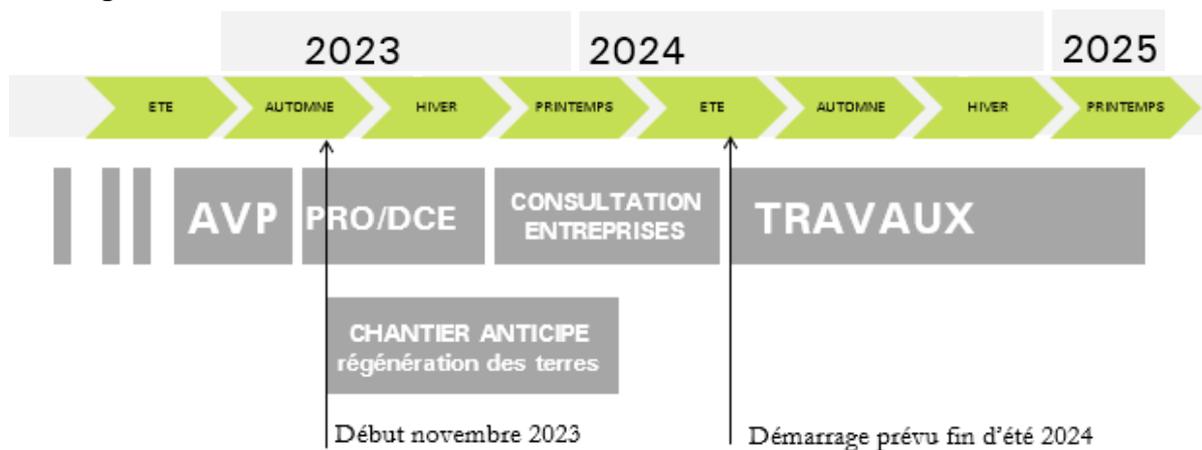
Le réaménagement du site Raphaël de Barros :

Le site présenté au 1.3 est en plein réaménagement. L'objectif est de requalifier le lieu selon trois dimensions : la végétalisation d'un espace très minéral, l'ajout d'équipements sportifs et la conservation de l'aspect social du site par la mise en valeur de l'Archipel autour d'une « place du village » centrale. Le plan ci-dessous présente le futur parc De Barros (schéma indicatif).



Crédit photo In Situ

Planning indicatif des travaux :



Des aléas peuvent intervenir mais la livraison est prévue pour le printemps 2025.

Un four à pain/pizza :

Un projet de création d'un four à pain/pizza sur le site de Barros a été élu lors de la session 2023 du budget participatif de Villeurbanne. Le collectif de riverains qui porte le projet prévoit la [construction du four au printemps 2025](#), pour une utilisation dès juin 2025. Cet équipement sera géré par l'association de quartier mais pourra bénéficier aux différents partenaires de l'Archipel. [Votre projet pourra ainsi inclure des propositions quant à son utilisation ponctuelle.](#) Les caractéristiques techniques du four sont disponibles sur demande.

1.5. Un lieu qui vit déjà

1.5.1. Gouvernance actuelle avec gestion commune d'un budget

La gouvernance comprend [une instance technique](#) pour le suivi quotidien et [une instance de gouvernance partagée](#) pour la prise de décision. Dans toute la mesure du possible les décisions sont prises par consensus ou par consentement.

Les partenaires ont élaboré conjointement une [feuille de route des actions 2024/2025](#), présentée en annexe 1 du présent Appel à Manifestation d'Intérêt.

Certaines parties du budget sont dédiées au fonctionnement des activités d'un des partenaires mais une enveloppe est définie en complément pour des actions communes. Les décisions budgétaires sont concertées et doivent être en conformité avec la feuille de route.

1.5.2. Une semaine type à l'Archipel :

Les lundis sont généralement calmes à l'Archipel. La Cantina est fermée, les bénévoles du Camion du Cœur ne seront pas présents avant l'après-midi. Seuls l'équipe de nettoyage de la Cantina et le fournisseur de fruits frais de l'Archipel passent dans la matinée. Vers 14h, les premiers bénévoles arrivent. Ils organisent la logistique du service du soir : récupérer les plats d'une cuisine centrale de la métropole, compléter avec les denrées du stock. L'activité de l'îlot du Camion du Cœur s'intensifie et à 19h30 les personnes accueillies entrent sous la halle. Les repas sont servis jusqu'à 21h30 mais les bénévoles sont généralement présents jusqu'à minuit pour ranger, nettoyer et dresser le compte rendu de la soirée. Le Camion du cœur organise sa distribution alimentaire du lundi au vendredi. 200 personnes en moyenne sont reçues par soir.

Du mardi au samedi, dès 6h du matin, l'équipe de nettoyage de la Cantina est sur place. Chaque jour, la Cantina accueille les personnes hébergées à l'hôtel pour l'utilisation des cuisines ou de la buanderie. Les créneaux débutent à 9h ou 11h selon les jours et la Cantina ferme généralement à 17h30. Ces activités peuvent représenter une trentaine de personnes par jour. Par ailleurs, le café associatif est proposé en prêt le mardi, rempli de permanences d'accès au droit le mercredi et ouvert au public les jeudis et vendredis sur les mêmes créneaux horaires. Le jour le plus intense reste le jeudi, où l'activité de restauration brasse du monde le midi. De plus, un à deux jeudis soir par mois, l'événement festif de la Cantina fédère une cinquantaine de personnes entre 18h et 22h. Des occupations ponctuelles de l'Archipel peuvent également avoir lieu le soir à la Cantina, en journée au Camion du Cœur ou le week-end dans les deux îlots.

Occupations fixes :

Occupations fixes	Lundi			Mardi			Mercredi			Jeudi			Vendredi			Samedi			Dimanche			
	AM	PM	Soir	AM	PM	Soir	AM	PM	Soir	AM	PM	Soir	AM	PM	Soir	AM	PM	Soir	AM	PM	Soir	
Cantina				■	■		■	■		■	■		■	■		■	■					
Camion du Cœur	■	■	■				■	■	■				■	■	■							

2. Informations pratiques concernant la mise à disposition

2.1. Horaires de mise à disposition

Nous proposons la mise à disposition de la cuisine professionnelle du **lundi au vendredi, le matin jusqu'à 14h** ainsi que la plupart des week-ends.

En 2024, deux matinées par mois seront néanmoins à partager avec des ateliers cuisine déjà programmés.

2.2. Matériel disponible

Tout le matériel de la cuisine professionnelle peut être utilisé à l'occasion de cette mise à disposition. Les ustensiles et appareils relèvent soit de la propriété des Restaurants du Cœur soit de celle de la mairie. La cuisine contient, de manière non exhaustive, trois fours 6 niveaux, quatre plaques de cuisson diamètre large, trois plonges, un lave-vaisselle professionnel grande capacité... Une armoire fermable à clefs et des frigos seront mis à disposition pour votre propre matériels et préparations.

3. Attendus de l'appel à manifestation d'intérêt

3.1. Adéquation au projet de L'Archipel

Les partenaires souhaitent être rejoints par une **structure de l'économie sociale et solidaire** pour **exploiter la cuisine professionnelle de l'Archipel**. L'offre de service devra donc être centrée sur l'alimentation mais de nombreuses formes peuvent être envisagées : traiteur, ateliers d'insertion, transformation alimentaire...

Nous cherchons à ce que cette nouvelle occupation :

- **Accompagne au moins une des démarches communes** listées au 1.1
- **Participe à l'ouverture du site vers l'extérieur**, en diversifiant les populations qui pourront entrer, circuler et profiter du site de l'Archipel. Exemples : riverains, nouvelles structures partenaires...
- **Comporte également une dimension sociale** qui améliore encore l'objectif d'inclusion des personnes en situation de précarité à l'Archipel. Exemples : prix réduits, inclusion de personnes en situation de précarité dans les activités....

- **Participe à la synergie entre acteurs du site**, favorise les relations qui se tissent dans le tiers-lieu.

3.2. Qualités importantes

Nous cherchons un profil de « **bon colocataire** ». La cohabitation entre plusieurs structures très différentes oblige en effet à posséder d'importantes qualités de vie en commun. Nous favoriserons donc les structures qui démontrent la capacité à partager locaux et/ou activités avec des associations basées sur un fonctionnement entièrement bénévole.

Nous valoriserons ainsi les qualités de communication et de tolérance dans les interactions, mais aussi de rigueur et de professionnalisme dans la gestion du matériel, des créneaux horaires et des activités réalisées.

Des groupements d'acteurs peuvent proposer un projet commun mais dans ce cas il est demandé de désigner un référent du groupement qui sera l'interlocuteur des partenaires de l'Archipel.

3.3. Intégration dans l'Archipel

Durée :

Nous proposons de signer une convention d'une **durée d'un an minimum, renouvelable**. La durée précise sera établie avec le porteur de projet pour assurer :

- Au porteur de projet, de lancer véritablement son activité
- A toutes les parties prenantes, de vérifier que le partenariat convient

En cas d'accord de toutes les parties, **la convention pourra être prolongée par avenant sur une durée renégociée**.

Gouvernance :

Le nouveau partenaire **devra participer aux instances techniques** regroupant les membres de l'Archipel une fois par mois (comité projet). Nous proposons ensuite d'envisager **l'inclusion au comité de gouvernance à moyen terme** et avec l'accord de toutes les parties prenantes.

3.4. Participation financière et modèle économique

Une redevance liée à l'occupation des lieux sera demandée.

Il est envisagé que celle-ci soit structurée en trois parties :

- La part des charges fixes au prorata de l'occupation des locaux.
- La part des charges variables liée à l'occupation des locaux.
- Une part complémentaire. Il est envisagé (sous réserve du vote du Conseil d'Administration du CCAS en ce sens) que cette part puisse ensuite contribuer au financement des actions de l'Archipel en direction des plus démunis. Les partenaires sont

ouverts à différentes modalités quant à la nature de la part complémentaire. Exemple : préparations au bénéfice des personnes accueillies à l'Archipel, tarifs préférentiels sur les offres commerciales de la structure, dons, mécénat de compétence... Il peut aussi être envisagé un apport mixte nature/apport financier.

Les parts des charges fixes et des charges variables seront calculées en fonction du taux d'occupation annuel qui sera convenu entre toutes les parties.

La part complémentaire sera discutée entre les partenaires et les porteurs de projet en prenant en compte leur modèle économique.

Modèle économique :

Il est précisé que le budget de l'Archipel (ni la Ville de Villeurbanne) ne pourra subventionner l'activité. De même l'activité ne devra pas être dépendante de subventions exceptionnelles d'autres partenaires. Ainsi elle doit arriver à générer des recettes propres ou s'équilibrer avec des aides publiques stables et pérennes.

Après la première sélection suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt, des éléments financiers plus précis seront fournis pour établir une proposition plus précise.

3.5. Eléments à joindre aux lettres d'intention :

Il est demandé à chaque porteur de projet de fournir par voie électronique une **lettre d'intention** de quelques pages contenant :

- Une **présentation des porteurs** de la candidature et de la structure
- **Le projet dans ses grandes lignes** : description des activités, des modalités d'utilisation de la cuisine professionnelle, des jours et horaires d'ouverture possibles, des propositions d'action en lien avec les autres partenaires, des aspects sociaux de l'offre
- **Des éléments financiers généraux** concernant le modèle économique de la structure et sa projection au sein de l'Archipel
- **Des éléments indicatifs de calendrier** pour l'entrée dans les locaux et le lancement de l'activité
- Les clarifications qui restent nécessaires pour lancer au mieux le projet

Il est précisé que à ce stade, de la phase d'Appel à Manifestation d'Intérêt, ces éléments ne seront pas engageants. Il est donc possible de proposer différentes options ou des laisser des éléments à préciser.

Vous pouvez adresser vos questions préalables et vos lettres d'intention à l'adresse e-mail suivante :

larchipelvilleurbanne@gmail.com

Les manifestations d'intérêt sont attendues avant **le 14 juin 2024 au plus tard**.

4. Analyse des manifestations d'intérêt

Le comité de sélection sera composé de 3 représentants de la Ville et du CCAS de Villeurbanne, 3 représentants du MAS et trois représentants des Camions/Resto du Cœur. In fine la décision juridique d'attribution de l'autorisation d'occupation sera prise par le CCAS de Villeurbanne sur la base de l'avis du comité de sélection.

Pour chaque manifestation d'intérêt, les partenaires considéreront tout particulièrement les aspects suivants :

1. La cohérence des activités proposées avec les démarches communes et principes directeurs de l'Archipel (1.1)
2. La cohérence des activités proposées avec les attendus listés (3.)
3. La capacité pressentie de la structure à prendre part à un projet collectif et notamment à partager des locaux.
4. Le modèle économique stable relevant de l'économie sociale et solidaire et permettant de contribuer aux actions sociales de l'Archipel
5. L'inscription du projet dans le territoire
6. La maîtrise des risques inhérents au lancement des activités et la robustesse de la structure

Sur la base d'une analyse de ces 6 critères, le comité de sélection choisira un maximum de 5 répondants pour la deuxième phase.

5. Calendrier indicatif

Phase 1 : remise et analyse des lettres d'intention

- Publicité jusqu'à mi-juin.
- Remise des manifestations d'intérêt au plus tard le 14 juin
- 15 jours d'analyse et prises de contact
- Présélection mi-juin / début juillet

A l'issue de cette phase, les partenaires retiendront un nombre limité (5 maximum) de manifestations d'intérêt (sur la base des critères de l'article 4).

Phase 2 : choix du nouveau partenaire

- Juillet/septembre 2024 : rencontres, visites, compléments et précisions dans les projets proposés
- Vers fin septembre : Dépôt par les candidats pré-sélectionnés d'une proposition écrite plus précise et engageante à partir des orientations de l'Appel à Manifestation d'Intérêt complétées et amendées
- Octobre/novembre : Proposition de choix par le comité de sélection sur la base des critères de l'article 4. *(le cas échéant, si deux propositions étaient compatibles entre elles en termes d'utilisation de la cuisine et après accord des porteurs de projets, deux propositions pourraient être retenues)* et élaboration de la convention de partenariat pour une décision par le CCAS de Villeurbanne.
- A partir de novembre/décembre 2024 : préparation et installation

Annexe 1 : Feuille de route 24/25 Archipel

Objectif 1 : Faciliter l'accès des publics précaires à l'alimentation et à des équipements de cuisine :

N°	Projets
1	Rédaction d'un Appel à Manifestation d'Intérêt
2	Poursuivre l'accès aux cuisines partagées
3	Expérimenter des orientations de familles vers le tiers-lieu
4	Travailler l'approvisionnement de qualité sur le tiers-lieu
5	Imaginer un marché sur la « place du village » de l'Archipel

Objectif 2 : Faciliter l'accès aux droits et l'autonomisation des personnes en situation de précarité :

N°	Projets
6	Expérimenter des partenariats pour l'accompagnement des enfants
7	Maintenir l'accès à l'emploi, augmenter la proposition d'accès aux droits à la Cantina

Objectif 3 : Participation à l'ancrage territorial du tiers-lieu:

N°	Projets
8	Développer l'activité événementielle sur site, aidant au modèle économique
9	Développer une offre alimentaire pour les riverains
10	Accompagner / faciliter les projets des riverains, se rendre disponible

Objectif 4 : renforcer le partenariat de gouvernance :

N°	Projets
11	Soutenir l'implication du Camion du Cœur dans la gouvernance (consultation / accompagnement)
12	Travailler en commun à la gestion de la location / du prêt de salles